



Commission Régionale Statut des Educateurs
et Entraîneurs du Football
Section Statut
SAISON 2018/2019

Procès-Verbal n°3

Réunion du vendredi 09 novembre 2018

Présents : M. Ahmed BOUAJAJ, M. Ali MOUCER, M. Christian FORNARELLI, M. Christian PORNIN.

Excusés : M. Philippe COUCHOUX, Jean-Claude DAIX, Bertrand REBOURS.

Assiste : M. Lénéick LERMA

Demandes de dérogation

PARISIENNE ES (521046) – Régional 2 Séniors – SIDIBE Balla

Diplôme minimum requis : **BEF**

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission précise que le club pourra bénéficier d'une dérogation de trois saisons (2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021) pour se mettre en conformité si l'éducateur en charge de l'équipe est maintenu dans ses fonctions et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

MONTFERMEIL FC (548635) – Régional 2 Séniors – MERGHEM Rabah

Diplôme minimum requis : **BEF**

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission précise que le club pourra bénéficier d'une dérogation de trois saisons (2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021) pour se mettre en conformité si l'éducateur en charge de l'équipe est maintenu dans ses fonctions et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

CESSON VSD ES (520102) – Régional 2 Séniors – ABDALLAH Youssouf

Diplôme minimum requis : **BEF**

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission précise que le club pourra bénéficier d'une dérogation de deux saisons (2018/2019 et 2019/2020) pour se mettre en conformité si l'éducateur en charge de l'équipe est maintenu dans ses fonctions.

NANTERRE ES (500561) – Régional 2 Séniors – LAVRIC Vasile

Diplôme minimum requis : BEF

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF concernant la promotion interne, du fait que l'éducateur est actuellement en formation BEF.

LES MUREAUX OFC (550641) – Régional 3 Séniors – SY Siquiné

Diplôme minimum requis : BMF

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission précise que le club pourra bénéficier d'une dérogation de deux saisons (2018/2019 et 2019/2020) pour se mettre en conformité si l'éducateur en charge de l'équipe est maintenu dans ses fonctions et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

LINAS MONTLHERY ESA (518884) – Régional 3 Séniors – CARON Eric

Diplôme minimum requis : BMF

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission précise que le club pourra bénéficier d'une dérogation de deux saisons (2018/2019 et 2019/2020) pour se mettre en conformité si l'éducateur en charge de l'équipe est maintenu dans ses fonctions et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

CESSON VSD ES (520102) – Régional 3 Séniors – KIMPESA Thierry

Diplôme minimum requis : BMF

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission précise que le club pourra bénéficier d'une dérogation de deux saisons (2018/2019 et 2019/2020) pour se mettre en conformité si l'éducateur en charge de l'équipe est maintenu dans ses fonctions et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

CHAMPIGNY FC 94 (510665) – Départemental 1 Séniors – KILIC Serdar

Diplôme minimum requis : CFF3 ou AS

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission rappelle que cette dérogation n'est valable que pour une saison et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

SARTROUVILLE FC (542459) – Départemental 1 Séniors – BADAoui Ismael

Diplôme minimum requis : CFF3 ou AS

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission rappelle que cette dérogation n'est valable que pour une saison et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

SARCELLES AAS (500695) – Départemental 1 U19 – ZINDY Kevin

Diplôme minimum requis : CFF3 ou I2

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission précise que l'éducateur doit dès cette saison se mettre en conformité en s'inscrivant et en obtenant le CFF3, s'il souhaite pouvoir encadrer cette même équipe, la saison prochaine.

AS CHAMPS SUR MARNE (512073) – Départemental 1 U15 – NDIAYE Mor

Diplôme minimum requis : CFF2 ou I2

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission précise que l'éducateur doit dès cette saison se mettre en conformité en s'inscrivant et en obtenant le CFF2, s'il souhaite pouvoir encadrer cette même équipe, la saison prochaine.

CRETEIL PALAIS FUTSAL (851334) – Régional 3 Futsal – MOKADDEM Mourad

Diplôme minimum requis : Module Perfectionnement Futsal

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission rappelle que cette dérogation n'est valable que pour une saison et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

ESPOIRS MELUNAIS (581531) – Régional 3 Séniors Futsal – Mounir BOUBETANA

Diplôme minimum requis : Module Perfectionnement Futsal

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission rappelle que cette dérogation n'est valable que pour une saison et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

Changements d'éducateurs

Cat.	Div.	Club	Date	Nouvel Educateur	Educateur remplacé
SEN	R1	ES VIRY CHATILLON	23/10	DANGA Ludovic	AICHOIR Walid
SEN	R3	ES VIRY CHATILLON	23/10	SYLLA Diade	DANGA Ludovic
SEN	R3	CHARENTON CAP	05/10	RAHOU Yahia	GOURDOU Jean Philippe
SEN	D1	SOLITAIRES PARIS EST FC	05/11	RODES Ivan	STAMBOULI Khelil
SEN F	R1	ES SEIZIEME	15/10	BEGHE Stéphanie	ROGIN Cédric
U19	R3	FLEURY 91 FC	29/10	NIMAGA Aboubakar	BARRY Daouda
U19	D1	BOULOGNE BILL. AC	05/10	MIGAUD Jacques	BIBE Gilles
U19	D1	GARGES FCM	18/10	TAMBADOU Abdoul	LEBEAU Yvan
U19	D1	VERNEUIL SUR SEINE US	06/11	BALTHAM Salah	MONTEIRO Sébastien
U16	R	PALaiseau US	06/11	PIGEOT Stéphane	GUNGA Brandon
U17	R3	PAYS FONTAINEBLEAU	18/10	FONTAINE Yannick	HELDERAL Bruno
U17	R3	BRETIGNY FCS	21/09	MASSENGA Leandre	EBONGO Bakali
U17	R3	VAL YERRES CR AF	23/10	JAMMES Richard	ROMAIN Mickael
U17	D1	LE PECQ US	23/10	GOURARI Soufiane	AZIEZ Abdelkrim
U17	D1	VILLEPINTE FC	05/10	NZUNGU DIAKIESE	SYLLA Bakary
U14	R	MONTRouGE FC 92	18/10	RIGELO Guillaume	THARCISIUS Elie

Courriers LPIFF

FLEURY 91 FC (524861) – U19 Régional 3 – BARRY Daouda

La Commission prend note de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 24/10/2018.

Courriers divers

Commission Départementale du Statut des Educateurs du District 91

La Commission prend connaissance du procès-verbal du 18/10/2018.

Contrôle des feuilles de matchs Seniors D1, U19 D1, U17 D1, U15 D1

Rappel aux clubs n'ayant pas désigné leur éducateur.

Commission Départementale du Statut des Educateurs du District 92

La Commission prend connaissance du procès-verbal du 19/10/2018.

Contrôle des feuilles de matchs Seniors D1, U19 D1, U17 D1, U15 D1

Rappel aux clubs n'ayant pas désigné leur éducateur.

ISSY LES MOULINEAUX FC (500706) – Courrier du 20/10

La commission prend en compte comme date de désignation de l'éducateur sur l'équipe Futsal R3 le 10/09.

Article 6 du Statut des Educateurs – Formation Continue
--

La commission,

Après avoir rappelé qu'il résulte des dispositions de l'article 6.6 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football que les éducateurs n'ayant pas satisfait à l'obligation de formation continue, ne peuvent « *obtenir ou renouveler la licence « Technique Nationale » ou la licence « Technique Régionale » qu'à la condition d'avoir souscrit un engagement de suivre le prochain stage de recyclage correspondant à leur diplôme ou leur situation.* »,

Vu la situation des éducateurs cités ci-dessous,

Les met en demeure de s'inscrire, en ligne sur le site de Ligue (onglet « formation », « inscription » puis en bas de la page « formations continues »), à une session de formation continue au plus tard le 05 décembre 2018.

Et dit qu'à défaut, leur licence Technique pourra être suspendue, étant précisé que pour les éducateurs désignés sur une équipe soumise à obligation, la suspension de la validité de la licence entraînera l'infraction de l'équipe encadrée.

AKLI Manou	BODOUA Stéphane	CLEMENT STEPHANE
AOUINI Faycel	BOUDJEMAA Abed	COLOMBEL Nicolas
ALMEIDA José	BOUHASSIRA BERREBI David	COLOMBEL Stéphane
ALVES MENDES Filipe	BOUKADA Abdel	COMPERE Steeve
AMOUREUX Arnaud	BOUMEZIOUD Boussad	COULIBALY Bandiougou
AMZAL Faouzi	BOUMRAR Slimane	COULIBALY Mohamed
ANSELME Frédéric	BOURDIER William	CROS Lyonel
ARNOUIL Julien	BOURILLON Brice	DA SILVA José
ATTIG Hamed	BOUZAGLOU Armand	DANGA Ludovic
AVENEL Samuel	BRANDAO Jonathan	DEBERT Olivier
BAGAYOKO Modibo	CABRERA Cyrille	DEGROISE Jacky
BAMBA Bangaly	CARRIC Sylvain	DELORY Thierry
BANZOUR Azzeddine	CHARIF Mahmoud	DEMAROLLE Nicolas
BELAALA Wassil	CHARTIER Laurent	DEMAURET Roman
BELAIDI Sofiane	CHAUVET Patrick	DEMBELE Amadou
BELHADJ Bilel	CHEBAB Moulay	DENIAUD Brice
BELKEBIR Réda	CHIBHI Youssef	DIAGOURAGA Demba
BERTHOD Mathieu	CLARET DE FLEURIEU Christophe	DIARRA Issaga
BIKINDU Chris	CLARET DE FLEURIEU François	
DIARRA Ndoman	GORIS Nicolas	LECOQ Yann
DIOP Demba El Bachir	GOULEAU Anthony	LENBA Mohammed
DOS RAMOS ANDRADE Roberto	GOVO Gilles	LESAGE Jean Michel
DRAOUI Tarik	GUEGAN Christophe	LIENEL Anthony
DURIAT Franck	GUIMARAES José	LOCHU Antoine
DUVEAU Emilien	HABEDDINE Nesradine	LOPES DE SOUSA Rodolphe
ECHTELD Lee Roy	HELLOT Fabien	LOPES Michaël
EPALLE Joel	HEUZARD Alban	LUYINDULA DIAMFULA Jered
ESTEVES CARVALHINO Sergio	HUDRY Vincent	MABOANG KESSACK Emmanuel
ETOUNDI NDOMAN Zacharie	IACOVELLA Elio	MAHJOURI Halim
EUDE Roger	IBRAHIM Awad	MBIZI Rodrigue
FALL Abderrahim	INNOCENT Noel	MENDY Georges
FLORES Arnaud	JOUR Sébastien	MENDY Roger
FOFANA Mody	KENANE Hakim	MENIER Kevin
FONTAINE Yohan	KHAIR Medhi	MERLE Matthieu
FORTES Ludovic	KHENICHE Fawzi	MESFAR Nabil
FOSSARD Christophe	KISSY Charles	META Biolo
GAHIE KOUDOU	LACLEF Eric	MIGUET Sébastien
GANDOIN Grégory	LAIGLE Anthony	MOKHTAR Mohamed
GAUCHET Boris	LARAOUI Mourad	MOREIRA Aderito
GHASSEN Farhat	LAZARUS Florian	MOREIRA Eduardo
GOBARDHAN Jeremy	LECLERE Marc	MORVILLE Franck

MOUGHAOUI Lhabib	REBOURS Bertrand	SOULOY Emmanuel
NAIM Yacine	REPCIC Srebrenko	SUIRE Stéphane
NAINAN Michaël	REVEILLON Franck	SYLLA Diadié
NDOMADJI Anicet	RICHELOT Jean Patrick	SYLVA François
NDOMBASI Jean	RICHET Nicolas	TAMBADOU Abdoul
NIAMBELE Mamadou	RICHOL Louis	TAUPIN Fabien
NICIC Aleksandar	RIVERA AMOROS Tomas De Aquino	TEREYGEOL Christophe
NJONKOU Fankam Marc	RODES Ivan	TIGHEZZA Kamel
NTAMACK Raphaël	ROUSSELLE Gilles	TIMBOUSSAINT Théodore
ODRI Eric	SADI Zahir	TRAORE Brahima
OWONA EDIMA Thadde	SAIDI Mohammed	TRIPPIED Kevin
PANE Guillaume	SALINGUE Franck	VANDERBUGT Donatien
PEREIRA Vitor	SANCHEZ Thierry	VAUTIER Vincent
PIERRE-JUSTIN Karl	SANDA Hugo	VAZ Camillo
PIERROT Michael	SANDJAK Rachide	XAVIER Paul
PLUMASSEAU Alie Didier	SANDJAK Yaniss	YOKESSA Christian
POBLAH Jonathan	SCOLAN Joachim	ZENGUINIAN Patrick
RABIN Jérôme	SELBONNE Joseph Alain	ZERYOUH Samir
RAMOS Manuel	SERRA Guillaume	ZIDANE Salah
RAVRY Francis	SINTRA Hugo	

Ci-dessous les prochaines sessions de formation continue programmées cette saison pour les titulaires du BEF (inscriptions sur le site de la Ligue) :

- 17 et 18 décembre 2018 : Approche de l'entraînement par les jeux
- 31 Janvier et 1^{er} Février 2019 : Préparation athlétique : le pack prévention/ La préparation invisible : focus nutrition
- 4 et 5 Mars 2019 : L'animation défensive à travers les systèmes de jeu/ Développer une section futsal dans un club
- 4 et 5 Mars 2019 : Développer une section féminine dans un club/ L'animation défensive à travers les systèmes de jeu
- 29 et 30 Avril 2019 : Approche de l'entraînement par les jeux/ Mieux se connaître pour améliorer son management

Ci-dessous les prochaines sessions de formation continue programmées cette saison pour les titulaires du BMF (inscriptions sur le site de la Ligue) :

- 6 et 7 Mars 2019 : La préparation invisible : focus nutrition/ Approche de la compétition en préformation et en formation
- 7 et 8 Mars 2019 : Approche de l'entraînement par les jeux/ L'optimisation de la pédagogie directive (PME)
- 23 et 24 Avril 2019 : Approche de l'entraînement par les jeux/ Mieux se connaître pour améliorer son management.

Demande d'exemption :

LY Ibrahima

La Commission,

Pris connaissance de la demande,

Vu les dispositions de l'article 6.6 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football,

L'exempte de participation à une session de Formation Continue.

Article 11.3 du RSG de la LPIFF
Obligations d'encadrement technique des équipes

SITUATION DES CLUBS DU CHAMPIONNAT SENIORS Départemental 1

District 92

Club toujours en infraction :

VANVES STADE (500748) - Licence Technique Régional non enregistrée

District 93

Clubs toujours en infraction :

BOURGET FC (500150) - Educateur non désigné

FC DE ROMAINVILLE (554213) - Educateur non désigné

NOISY LE GRAND FC 2 (500797) - Licence Educateur Fédéral non enregistrée

District 94

Club toujours en infraction :

BRY FC (500791) - Educateur non désigné

SITUATION DES CLUBS DU CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES Régional 2

Club toujours en infraction :

DOMONT FC 1 (513926) - Licence Educateur Fédéral non enregistrée

SITUATION DES CLUBS DU CHAMPIONNAT U19 Régional 2

Club toujours en infraction :

ANTONY FOOT EVOLUTION (564045) - Educateur non désigné

SITUATION DES CLUBS DU CHAMPIONNAT U19 Régional 3

Club toujours en infraction :

ARPAJONNAIS RC 1 (552500) - Educateur non désigné

SITUATION DES CLUBS DU CHAMPIONNAT U19 Départemental 1

District 77

Club toujours en infraction :

SENART MOISSY (500832) - Licence Technique Régional non enregistrée

District 78

Clubs toujours en infraction :

CHANTELOUP LES VIGNES US (529719) - Educateur ne possède pas le diplôme minimum requis

District 91

Clubs toujours en infraction :

LISSOIS FC (524859) - Educateur non désigné

BRETIGNY FOOT CS (500217) - Licence Technique Régional non enregistrée

District 92

Club toujours en infraction :

NANTERRE ENT S (500561) - Educateur non désigné

District 93

Clubs toujours en infraction :

NOISY LE SEC BANL (500707) - Educateur ne possède pas le diplôme minimum requis

SITUATION DES CLUBS DU CHAMPIONNAT U17 Régional 3

Club toujours en infraction :

ANTONY FOOT EVOLUTION (564045) - Educateur non désigné

SITUATION DES CLUBS DU CHAMPIONNAT U17 Départemental 1

District 78

Club toujours en infraction :

LE PECQ US (500585) - Educateur ne possède pas le diplôme minimum requis

District 91

Club toujours en infraction :

ARPAJONNAIS RC 1 (552500) - Educateur non désigné

District 92

Club toujours en infraction :

NANTERRE ENT S (500561) - Educateur non désigné

District 93

Clubs toujours en infraction :

MONTREUIL RED STAR C. (527745) - Educateur non désigné

District 94

Clubs toujours en infraction :

LUSITANOS ST MAUR US (526258) - Educateur ne possède pas le diplôme minimum requis

District 95

Club toujours en infraction :

RFC ARGENTEUIL (590534) - Educateur ne possède pas le diplôme minimum requis

SITUATION DES CLUBS DU CHAMPIONNAT U14 Régional

Clubs toujours en infraction :

ANTONY FOOT EVOLUTION (564045) - Educateur non désigné

RACING COLOMBES 92 (539013) - Educateur ne possède pas le diplôme minimum requis

RFC ARGENTEUIL (590534) - Licence Educateur Fédéral non enregistrée

SITUATION DES CLUBS DU CHAMPIONNAT U15 Régional 1

Club toujours en infraction :

RFC ARGENTEUIL (590534) - Educateur non désigné

SITUATION DES CLUBS DU CHAMPIONNAT U15 Régional 3

Clubs toujours en infraction :

ANTONY FOOT EVOLUTION (564045) - Educateur non désigné

CLICHY SUR SEINE US (500005) - Educateur non désigné

VILLETANEUSE CS (531349) - Educateur ne possède pas le diplôme minimum requis

PARIS UNIVERSITE CLUB (500025) - Educateur ne possède pas le diplôme minimum requis

VERSAILLES 78 FC (500650) - Licence Technique National non enregistrée

SITUATION DES CLUBS DU CHAMPIONNAT U15 Départemental 1

District 92

Club toujours en infraction :

ANTONY FOOT EVOLUTION (564045) - Educateur non désigné

District 93

Club toujours en infraction :

NOISY LE SEC BANL (500707) - Licence Technique Régional non enregistrée

District 94

Clubs toujours en infraction :

GOBELINS FC (523264) - Educateur ne possède pas le diplôme minimum requis

CENTRE FORMATION F. PARIS (536996) - Licence Technique Régional non enregistrée

SITUATION DES CLUBS DU CHAMPIONNAT SENIORS FUTSAL Régional 2

Clubs toujours en infraction :

RUNGIS FUTSAL (851509) - Licence Educateur Fédéral non enregistrée

SITUATION DES CLUBS DU CHAMPIONNAT SENIORS FUTSAL Régional 3

Clubs toujours en infraction :

BAGNEUX FUTSAL 2 (550647) - Educateur non désigné

BAGNOLET FC (581825) - Educateur non désigné

VILLABE ES (535974) - Educateur ne possède pas le diplôme minimum requis

CRETEIL PALAIS FUTSAL (851334) - Licence animateur Fédéral non enregistrée

ESPOIR MELUNAIS (581531) - Licence animateur Fédéral non enregistrée